



## ■ DECISION MUNICIPALE 2022 - 554

### Autres types de contrats

**Le Maire de la Ville de CREIL,**

Direction générale des services techniques

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2122-22,

- Vu la délibération du conseil municipal en date du 10 juillet 2020, certifiée exécutoire le 15 juillet 2020 portant délégation à monsieur le maire de la totalité des pouvoirs énumérés à l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales,, à charge pour lui de rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal,

### ■ Considérant :

La proposition présentée par la société T2I TELECOM SAS sise – 1350, avenue Albert Einstein à MONTPELLIER (34000), concernant la maintenance du frontal de réception des alarmes intrusion des bâtiments communaux

### ■ Décide :

Article 1 : de signer un contrat pour la maintenance du frontal de réception des alarmes anti-intrusion des bâtiments communaux avec la T2I TELECOM SAS , précitée

Article 2 : de fixer la durée du contrat à un an (1) renouvelable trois fois (3) par tacite reconduction à compter de sa date de notification

Article 3 : de fixer le montant forfaitaire annuel des prestations à 4937.50€ HT (quatre mille neuf cent trente sept euros et cinquante centimes hors taxes) soit 5925€ TTC (cinq mille neuf cent vingt cinq euros toutes taxes comprises)

Article 4 : d'imputer les dépenses correspondantes aux crédits ouverts à cet effet au budget de la ville

Article 5 : la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis – 14 rue Lemerchier – 80000 Amiens – dans un délai de deux ( 2 ) mois à compter de la date à laquelle elle est certifiée exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application telerecours citoyen accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Certifiée exécutoire la

présente décision municipale,  
CREIL, le **06 DEC. 2022**

Le Maire,

Par délégation,

La directrice générale des services techniques  
Marie Claire GIBERGUES

Fait à Creil le 21 novembre 2022

Jean Claude VILLEMMAIN

Maire de Creil  
Président de l'ACSO

